

DECLARATION D'ABSENCE OU D'OCCUPATION DE POSTE POUR 2024

Je soussigné(e) ,	
titulaire d'un contrat d'occupation annuel dans le Port E CAVALAIRE, pour un emplacement de catégorie	_
correspondant à la place \mathbf{N}^{ullet} (autre précisez :).
Merci de bien vouloir cocher les cases correspondantes et nous retourner dès que possible ce document si :	
☐ Vous occuperez le poste en permanence en 2024	
\square Vous n'occuperez le poste à aucun moment en 2024 et vous <i>laissez ce mouillage à la disposition* du Port Heraclea de Cavalaire.</i>	
\square Vous occuperez le poste partiellement en 2024 et vous laissez le mouillage à la disposition* du Port Heraclea de Cavalaire à l'exception des dates précisées ci-après :	
J'occupe le poste du	au
J'occupe le poste du	au
J'occupe le poste du	au
Conformément à l'article 20 du règlement particulier de police et l'article 7 des contrats d'occupation du port Heraclea de Cavalaire, tout attributaire d'un emplacement doit effectuer auprès de la Capitainerie une déclaration d'absence chaque fois qu'il est amené à libérer son poste plus de 24h. Faute de déclaration dans les 24h, le poste sera considéré comme libéré jusqu'à nouvel ordre, la Capitainerie pourra en disposer.	
* CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION :	
Pendant l'année 2024 , exceptions faites des dates précisées ci-avant, je m'engage à ne pas occuper l'emplacement et à laisser l'amarrage à disposition du Port Heraclea de Cavalaire.	
Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »	
Fait àle	
DOCUMENT A RETOURNER AU PORT DE CAVALAIRE	:
Par email : contact@port-heraclea.fr	

Par courrier: SPL POR HERACLEA - 59 Rue de la digue - 83240 CAVALAIRE SUR ME